



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons de retraite

Question écrite n° 96015

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le décret « Terrasse » définissant les modalités de l'intervention des infirmières et infirmiers libéraux en maison de retraite. En effet, ce décret qui aurait dû paraître dans le cadre de la réforme de la tarification, et qui a été remis à l'ordre du jour par la loi du 2 janvier 2002, n'a toujours pas été publié au Journal officiel. En conséquence, il lui demande, alors que les chefs d'établissement se plaignent de la pénurie d'infirmières salariées et que celles-ci réclament une augmentation de leurs tarifs et particulièrement ceux liés à leurs déplacements, si le Gouvernement envisage de faire éditer prochainement le décret « Terrasse ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96015

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5804